



Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

Jorat-Mézières, le 01 octobre 2019

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 01 octobre 2019, présidée par Monsieur Patrick Emery.

Le Conseil communal de Jorat-Mézières,

Vu le préavis municipal 08/2019,

après audition du rapport de la commission des finances chargée de son étude, considérant que cet objet a bien été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté avec un taux d'imposition à 73% par rapport à l'impôt communal de base.

Ainsi délibéré en séance du premier octobre deux mille dix-neuf.

Le Président,

Patrick Emery



La secrétaire,

Catherine Poncelet

